

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/222.../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION REGIONALE REVISEE SUR LA RECONNAISSANCE DES ETUDES, DES CERTIFICATS, DIPLOMES, GRADES ET AUTRES TITRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DANS LES ETATS D'AFRIQUE, ADOPTEE EN DECEMBRE 2014 A ADDIS ABEBA (ETHIOPIE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/027/AN du 04 juillet 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/213.../PRG/SGG du 17 AOUT 2017, portant promulgation de la Loi L/2017/027/AN du 04 juillet 2017 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention Régionale Révisée sur la Reconnaissance des Etudes, des Certificats, Diplômes, Grades et autres titres de l'Enseignement Supérieur dans les Etats d'Afrique, adoptée en décembre 2014 à Addis Abeba (Ethiopie).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 AOUT 2017


Prof. ALPHA CONDE